



RÈGLEMENTS PARTICULIERS
Classique du printemps
26-27 MAI, 2012

1. L'ÉVÉNEMENT

Le Classique de printemps aura lieu au Circuit Mont-Tremblant des 26-27 mai 2012.

À moins d'être spécifié dans ces règlements, l'événement sera organisé en accord avec le code sportif international de la FIA et le code sportif d'ASN Canada FIA. Ces règlements supplémentaires sont désignés à fournir la régularité du sport et à établir des exigences acceptables. Tous les participants doivent adhérer à ces règlements supplémentaires and ceux du code sportif international de la FIA et du code sportif d'ASN Canada FIA. Cependant, aucune garantie de sécurité ne résulte de cette publication ; elle n'est qu'un guide qui vise à promouvoir la discipline de la pratique du sport.

Classes:

Mont Tremblant Challenge pour GT, Berlines, G70+, Sports and Club Racing Cars
Mont Tremblant Formule Libre 1: *Ouvert à tous les voitures de Formule 1600 (pneus ouvert).*
Mont Tremblant Formule Libre 2: *Ouvert à toutes les voitures Formule Libre (pneus ouvert).*
Mont Tremblant G70+ Race Cars
Mont Tremblant Vintage Production and Sports Cars

* Tout Formule 1600 sont admissibles à participer Formule Libre Groupe 1 et Groupe 2 Formule Libre.

Courses:

Le temps de piste pour des catégories **GT Challenge, Formule Libre 2, G70+ et Vintage** comprend un minimum de: (1) Sessions de Pratique, (1) Sessions de Qualifications et (3) Courses au cours des deux (2) jours.

Le temps de piste pour des catégories **Formule Libre 1** comprend un minimum de: (1) Sessions de Pratique, (2) Sessions de Qualifications et (2) Courses au cours des deux (2) jours.

Toutes les berlines (incluant les *Vintage*) sont éligibles à participer à une course d'endurance samedi le 26 mai, 2012.

Eligibilité et Permis:

Tous les participants doivent posséder une licence de course valide et à jour; seront acceptés, un minimum d'un permis de course Club ou Régional. Les pilotes n'ayant pas participé à des courses devront se faire évaluer par un officiel du Circuit Mont-Tremblant lors d'une journée d'essais afin et avant de pouvoir participer aux courses.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées, à la discrétion de l'organisateur de course, afin de permettre à un pilote sans expérience sur le Circuit Mont-Tremblant de participer aux événements *Challenge*.

2. ORGANISATION

L'événement est organisé selon les règlements du Code Sportif de la FIA et le Code Sportif de l'ASN Canada FIA, à moins d'avis contraire inclus dans les règlements suivants.

Les organisateurs se réservent le droit d'amender ce règlement particulier à tout moment par mesure de sécurité. En cas de force majeure, l'événement pourrait être annulé en tout ou en partie, selon les circonstances.

Les participants seront informés de tout amendement par la poste, par affichage ou lors de réunions des pilotes. Les modifications auront le même effet que ces Règlements particuliers.

RÉUNION OBLIGATOIRE DES PILOTES - 26 MAI À LA TOUR DE CONTRÔLE (consulter le plan pour le temps)

Les réunions de pilotes auront lieu à la discrétion du Commissaire de parcours. Toute convocation aux réunions sera affichée sur le tableau d'affichage officiel, situé près de la tour de contrôle. Un pilote ne se présentant pas à une réunion sera passible d'exclusion.

Tout ajout aux règlements publié par les organisateurs sera considéré comme une annexe et aura le même effet que ces règlements particuliers. Les ajouts seront affichés sur le tableau d'affichage officiel et ou mentionnés pendant les réunions de pilotes.

3. PISTE

Les courses seront tenues au Circuit Mont-Tremblant, le tour duquel est d'une longueur de 4.42 km ou 2.65 miles. Les courses iront dans le sens horaire de la piste. La distance parcourue lors des courses, ainsi que l'heure des pratiques et des courses seront annoncées dans l'horaire officiel de l'événement.

4. INSCRIPTIONS

En s'inscrivant à l'une ou plusieurs des courses, un concurrent accepte de se soumettre aux règlements. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la justification. **La date limite pour les inscriptions est le 18 mai 2012. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

5. COÛT

A) Frais d'inscription: 405.00\$ par concurrent / par épreuve. – Méthodes de paiement: carte de crédit, chèque ou mandat. Le paiement doit accompagner le formulaire d'engagement et être payable à : **Circuit Mont Tremblant Events 2002, Inc.**

B) Chaque engagement donne accès à un pilote et quatre (4) membres d'équipe. Le coût pour un membre additionnel est de 50.00\$ pour les deux (2) jours.

C) Journée Optionnelle de Pratique : vendredi, 25 mai. Frais : 355.00\$ par compétiteur inscrit et participant à la Classique du printemps (non-remboursable.)

Pour ceux qui ne seraient pas inscrits ou ne participant pas à la Classique du printemps : 775.00\$ par pilote.

6. ENCLOS ET STATIONNEMENT

Une zone dans l'enclos (P1) sera réservée pour chacune des voitures de course. Seuls les véhicules tracteurs et les remorques y seront autorisés.

Toutes les équipes incluant pilotes et équipiers recevront des passes de stationnement(P2).

Tous les concurrents doivent se soumettre aux directives du commissaire des enclos.

La vitesse excessive dans l'enclos et/ou le non-respect des directives du commissaire au paddock pourrait entraîner une exclusion.

Les autocaravanes de concurrents pourront camper dans l'enclos(P1) pour un coût de 200.00\$ à condition qu'elles soient le véhicule tracteur pour la voiture de course, sinon un montant additionnel de 100.00\$ sera exigé.

Le camping général avec roulotte sera permis dans la zone P4 au coût de 100.00\$.

Il est défendu de laisser des pneus sur les lieux.

Il est strictement interdit de disposer de l'huile de moteur dans le paddock. Des récipients facilement identifiables seront disponibles à cet effet. Tout manquement à cette règle entraînera une amende et/ou une exclusion du terrain du Circuit Mont-Tremblant.

7. PUIITS

Les pilotes et les membres autorisés de leur équipe auront accès à la zone de la ligne des puits seulement que pendant leurs propres pratiques, qualifications et courses. Les règlements concernant le comportement des membres d'équipes dans la zone des puits seront sévèrement appliqués.

Un drapeau noir à disque orange (*meat ball*) pourrait être montré au coin 8.

Un pilote ayant reçu cet avertissement devra entrer immédiatement à la ligne des puits sans compléter un autre tour de piste.

Les concurrents et membres d'équipes doivent se soumettre aux règlements concernant l'habillement.

Les enfants de moins de 16 ans ne pourront avoir accès à la zone de la ligne des puits.

Il est défendu de fumer dans la ligne des puits.

8. CLAUSES DIVERSES

Le concurrent engagé assumera la pleine responsabilité du respect des dispositions réglementaires par toutes les personnes nommées sur son formulaire d'engagement. Tout manquement d'une personne agissant en tant que représentant du concurrent engagé sera considéré comme la responsabilité du concurrent engagé, et la personne prise en faute ainsi que le concurrent engagé pourront être pénalisés.

Le fait qu'une personne ait accepté ou porte le laissez-passer remis à un concurrent sera considéré comme l'affiliant à ce concurrent et impliquera sa soumission aux règlements.

La vente et/ou la distribution de biens est strictement défendue. Les endroits prévus pour l'accueil et les services alimentaires sont interdits à moins d'une autorisation de la part de la direction du Circuit Mont-Tremblant.

Les animaux ne sont admis nulle part au Circuit Mont-Tremblant.

Afin de sauvegarder notre relation de bonne entente avec les personnes résidant à proximité de la piste, les compétiteurs doivent éviter de faire rouler leur moteur avant 8h et après 17h.

9. ASSURANCES

Tous les participants ont la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

10. ADMISSION DES VOITURES

Les voitures doivent répondre aux règlements généraux et ceux de sécurité pour la compétition.

Tous les compétiteurs doivent attester leurs voitures aux règlements généraux et aux spécifications de sécurité pour la compétition conformément au Code Sportif international FIA, et le Code Sportif de l'ASN Canada FIA.

En tout temps les véhicules peuvent être soumis à une inspection par des officiers désignés par le Circuit Mont Tremblant.

Le Circuit Mont Tremblant se réserve le droit d'exclure s'il juge inconvenable, dangereux ou ne rencontre pas les normes acceptables, les véhicules de la participation.

11. IDENTIFICATION DES VOITURES

A) Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer que les numéros de leurs voitures soient clairement visibles pour les chronomètres. Les organisateurs peuvent demander de modifier les numéros si nécessaire.

12. CHRONOMÉTRAGE

Le Circuit Mont-Tremblant utilise le transpondeur AMB-Trans X260 pour un chronométrage et un comptage de points exacts. Il est donc demandé de nous fournir le numéro lors de votre inscription. Seules les voitures munies d'un transpondeur pourront être chronométrées.

QUALIFICATIONS

A) **GT CHALLENGE, FORMULA LIBRE 2, G70+ et VINTAGE** - Pour la première course, une session de qualification déterminera la position de départ. Pour toutes les autres courses les positions seront déterminées selon la position d'arrivée de la course antérieure.

B) **FORMULE LIBRE 1** - Il y aura des sessions de qualifications pour chacune des courses de vitesse (sprint).

C) Les positions de départ pour la course endurance du Samedi seront déterminées selon les résultats de la session de qualification.

D) Les voitures seront placées sur la grille de départ selon leur meilleur temps de qualification. La position de tête sera à la droite de la première rangée, la seconde place, à la gauche de la première rangée, la troisième position sera derrière la position de tête et ainsi de suite.

E) Dans l'éventualité où deux ou plus de deux pilotes sont incapables d'enregistrer de temps de qualification, la voiture qui se présentera sur la fausse grille en premier aura priorité.

F) Nous rappelons aux concurrents de n'utiliser que la surface de course marquée. Toute infraction hors-piste sera rapportée et pourrait entraîner une pénalité.

G) Toute voiture n'ayant enregistré aucun temps de qualification sera relayée à l'arrière de la grille.

13. **GROUPE DES TEMPS : VOITURES GT CHALLENGE**

13.1 Les voitures GT Challenge seront classées par groupes selon « bracket » des temps suivante : (fondée sur les temps de qualifications enregistrées pendant les « GT Challenge » des saisons précédentes au Circuit Mont-Tremblant)

GT A: 1m, 39.999 ou mieux

GT B: 1m, 40.000 ou plus

GT C: 1m, 45.000 ou plus

GT D: 1m, 50.000 ou plus

GT E: 1m, 55:000 ou plus

GT F: 2m, 00 :000 ou plus

La direction du Circuit Mont-Tremblant se réserve le droit de modifier la « bracket » des temps selon les temps de pratique/qualification du samedi, afin d'être juste et/ou assurer une participation adéquate de chacune des classes.

13.2 "Break-Outs":

Pendant les qualifications: Il n'y aura pas de temps *break-out* pendant les qualifications de samedi. Les voitures seront classées par groupe selon leur temps de qualifications enregistrées samedi.

Pendant une course: Un compétiteur aura droit à 2 temps *break-out* de .200 secondes dans leur classe. Si un compétiteur dépasse son temps de *break-out* 2 fois ou plus, celui-ci devra changer de groupe *bracket* et devra commencer la prochaine course en dernière position de ce nouveau groupe *bracket*.

13.3 Reclassement: Un concurrent peut changer de catégorie à condition que le changement soit demandé au commis de course avant la qualification ou la course. Les concurrents changeant de catégorie devra commencer la prochaine course en dernière position de ce nouveau groupe *bracket*.

13.4 Les chronomètres à bord des voitures sont interdits.

14. DÉPARTS

- A) Toutes les courses auront un départ lancé.
- B) L'accès aux voitures à la fausse grille se fera dix (10) minutes avant l'heure annoncée du départ de la qualification ou de la course.
- C) Toute voiture qui ne sera pas sur la fausse grille à ce moment ne pourra entrer en piste ou participer à la qualification ou course.

15. ARRÊT D'UNE COURSE

En cas de force majeure, la course pourrait être arrêtée sur décision du commis de course.

16. ARRIVÉE ET POINTAGE

Les résultats des qualifications et des courses seront affichés sur le tableau officiel.

17. REMISE DES TROPHÉES

17.1 Les trophées pour la course finale du dimanche seront remis comme suit:

17.2 La remise des trophées pour les GT Challenge, Formule Libre et la Course d'Endurance des berlines aura lieu au podium du Circuit Mont-Tremblant après la course finale le dimanche.

GT CHALLENGE

- a) 8 entrées ou plus: 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée
- b) 5 à 7 entrées: 1^{ère} et 2^e positions recevront un trophée
- c) 4 entrées ou moins: 1^{ère} place recevra un trophée

FORMULE LIBRE 1 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

FORMULE LIBRE 2 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

G70+ 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

COURSE ENDURANCE BERLINE 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

18. ARRIVÉE DES CONCURRENTS:

L'ACCÈS À L'ENCLOS SERA PERMIS DÈS LE JEUDI 24 MAI À 18H

HEURES D'OUVERTURE DE L'ACCRÉDITATION:

24 Mai : 18h-22h

25 Mai: 07h-22h

26 Mai: 07h-15h

27 Mai: 07h-13h

19. AVIS:

Le tout ci-haut mentionné est un guide qui vise à promouvoir la discipline du sport de façon juste et équitable. Cependant, adhérer à ceux-ci ne garantit pas votre sécurité.

La direction du Circuit Mont Tremblant et/ou ces officiers désignés, soit collectivement et individuellement, se réservent le droit d'exclure un participant ayant été pré-accepté de participer dans un ou tous les événements, présents ou futurs, s'ils jugent que le participant n'adhère pas aux règlements supplémentaires et/ou s'il n'a pas l'attitude sportive. Nous n'offrons pas de remboursements sous ces circonstances.